

Honoraires.

Les honoraires pour le cours complet de trois sessions sont de \$150 qui peuvent être payés en trois paiements égaux de \$50 au commencement de chaque session. En recevant le Diplôme du Collège il y aura aussi \$5 à payer pour frais d'enrégistrement. (Voyez page 13.)

Livres de Textes.

Le professeur de chaque cours indiquera, dans sa lecture d'introduction, les livres de textes qu'il recommande à ses élèves. On prendra des moyens de se les procurer facilement dans cette Cité; le cout du tout ne dépassera pas cinquante dollars.

Société Médicale Vétérinaire.

Les professeurs de ce Collège ont l'intention de fonder une Société Médicale Vétérinaire composée des étudiants et des médecins vétérinaires, laquelle s'assemblera tous les quinze jours pour faire la lecture de quelqu'essai ou discuter des sujets se rattachant à cette science; avec cette Société on a aussi l'espoir de fonder une bibliothèque.

Bibliothèque.

La bibliothèque devra contenir tous les ouvrages qui traitent de l'art vétérinaire et de tout ce qui s'y rattache, afin de mettre à la portée de tous les membres, tout ce qui a été écrit sur cette science depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Et pour cela il est à espérer que, de temps en temps, les